

2010-UNAT-076, Kasyanov

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du Secrétaire général limité à la question de l'indemnisation. Sur la question de l'appel du Secrétaire général étant dérangé, tel que soulevé par M. Kasyanov, Unat a jugé que le jugement de l'UNT sur les mérites pour l'affaire n'était pas un jugement définitif; Bien qu'il ait fait des résultats substantiels, il a laissé la question du recours à résoudre à l'avenir. Unat a jugé que le jugement de l'UND sur le fond ne devient définitif que lorsque UNDT a rendu le jugement sur l'indemnisation. Unat a jugé que, lorsque le jugement sur le fond était en appel, une partie pourrait contester le jugement sur l'indemnisation et le jugement sur le fond. Unat a jugé que le même quantum de compensation devait être attribué comme dans WU (2010-UNAT-042). UNAT a accordé l'appel en partie et modifié le jugement de l'UND en réduisant l'indemnisation accordé par undt à l'équivalent du salaire de base net de deux mois comme compensation pour la violation des droits de M. Kasyanov au cours du processus de sélection.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Kasyanov a contesté son refus d'un transfert latéral en tant que candidat de 15 jours. Undt a trouvé en sa faveur, attribuant une compensation.

Principe(s) Juridique(s)

Un jugement UNDT sur les avantages qui ne conclut pas sur les questions d'indemnisation ne devient définitivement, aux fins d'appel, sur la publication d'un jugement sur l'indemnisation.

Résultat

Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

Kasyanov

Entité

DAGGC

Numéros d'Affaires

2010-072

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Sep 2012

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)

Réaffectation ou transfert

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Jugements Connexes

UNDT/2010/026

2010-UNAT-042